

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués des communes-membres
de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)
du 11 mai 2022, 20h00 heures, à Sorens, Restaurant de l'Union**

Comité :

Président	M. Claude Bovigny, vice-syndic, Vaulruz
Vice-président	M. Nicolas Pasquier, conseiller, Bulle
Membres	M. Fabrice Clément, conseiller, Marsens Mme Sabine Guillet, conseillère, Riaz M. Dominique Schouwey, vice-syndic, Hauteville
Secrétaire-caissière :	Mme Karine Favre, Broc
Chef d'exploitation :	M. Norbert Vuarnoz, Vuippens
Invité :	M. Dominique Wartmann, SEn
<u>Excusé</u> :	M. Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère

Délégués des communes :

Bulle	5 voix	Mme Chantal Pythoud, conseillère
Corbières	1 voix	M. Martin Gendre, vice-syndic
Echarlens	1 voix	M. Pascal Mauron, conseiller
Hauteville	1 voix	M. Nicolas Débieux, conseiller
Marsens	1 voix	M. Jean-Michel Bays, conseiller
Morlon	1 voix	M. Samuel Barras, conseiller
Pont-en-Ogoz	1 voix	M. Marc-Olivier Seydoux, conseiller
Pont-la-Ville	1 voix	M. Laurent Schafer, conseiller
Riaz	1 voix	M. Wolfram Schuwey, conseiller
La Roche	1 voix	M. Fabien Kolly, conseiller
Sorens	1 voix	M. Daniel Gilgen, conseiller
Vaulruz	1 voix	M. Jean-Bernard Erni, conseiller
Vuadens	1 voix	M. Cédric Seydoux, conseiller
<u>Excusés</u>		M. Jérôme Tornare, conseiller, Bulle M. Patrick Audemars, vice-syndic, Morlon

Commission financière :

Rive gauche	M. Yannick Conus, président M. Frédéric Pochon, secrétaire
Centre	Mme Nathalie Gremaud
Sionge	--
Rive droite	--
<u>Excusés</u> :	M. Noam Rey M. Edmond Bourguet

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2021
2. Présentation et approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2021
3. Approbation du rapport de gestion
4. Règlement des finances : présentation et approbation
5. Informations diverses
6. Propositions individuelles et divers
7. Centrale de chauffage à distance (CAD) – Présentation de Gruyère Energie SA

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire en saluant tous les participants, le SEn et le chef d'exploitation. Il excuse M. le Préfet, retenu par d'autres obligations, ainsi que les délégués non présents et deux membres de la commission financière. Il annonce déjà que l'assemblée sera suivie d'une information sur le chauffage à distance (CAD). Il donne la parole à M. Fabrice Clément qui souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes et annonce que la commune de Marsens offre la traditionnelle verrée en fin d'assemblée.

L'assemblée a été convoquée le 25 avril 2022, par courriel, ainsi que par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg du 29 avril 2022.

Les délégués présents représentent 13 communes-membres, et 17 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 9 voix.

M. Bovigny nomme M. Cédric Seydoux, de Vuadens, comme scrutateur. Il lit l'ordre du jour qui est approuvé.

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée de l'automne 2021

Le procès-verbal du 2 décembre 2021 a été adressé à chaque commune et à chaque délégué. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu.

Il appelle le commentaire suivant de la part de M. C. Seydoux : deux délégués portent le nom de Seydoux. Il faut donc mieux distinguer les intervenants. En l'occurrence, les interventions faites lors de la dernière assemblée sont de lui-même, soit Cédric Seydoux de Vuadens.

Le procès-verbal est approuvé, avec la remarque ci-dessus, à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteure, qui corrigera le procès-verbal du 02.12.2021.

2 Présentation et approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2021

M. Bovigny informe que les comptes ont été passés en revue, en compagnie de la commission financière, au mois de mars, alors que les engagements hors bilan et le solde à payer ont été communiqués aux communes, le 17 mars 2022, respectivement le 6 avril 2022.

Sans plus attendre, il passe la parole à la responsable des finances, qui rappelle que les comptes 2021 sont encore soumis au "régime" MCH1 et ne seront donc pas préavisés par la commission financière. Elle rappelle également que les chiffres entre les comptes 2021 et le budget 2022 sont difficilement

comparables. Les postes sont ensuite passés en revue. Les explications sont disponibles dans le rapport de gestion.

Comptes de fonctionnement

Chapitre 0: administration

Charges		74'445.15
---------	--	-----------

Chapitre 7: protection de l'environnement

Charges brutes d'exploitation	2'978'412.00	
Produits d'exploitation	<u>./. 536'668.05</u>	
Charges nettes d'exploitation	2'441'743.95	
Part des grandes entreprises (UCB et Translait)	<u>./. 701'450.00</u>	
	1'740'293.95	1'740'293.95

Chapitre 9: finances

Intérêts et frais liés à l'exploitation	377.65	
Intérêts sur investissements terminés	142'414.05	
Amortissements sur investissements terminés	<u>1'802'910.10</u>	
et acompte sur investissement en cours	1'945'701.80	1'945'701.80

A charge des communes		3'760'440.90
------------------------------	--	---------------------

Part facturée à la Commune de Bulle en sus pour les entreprises UCB et Translait		701'450.00
--	--	------------

Compte des investissements

FILIERE "BOUES"

Pour rappel: objet accepté par les AD du 24.11.2016 et du 25.10.2018: CHF 14'620'000.-

Travaux estimés pour 2021: 4'500'000.00

Dépenses 2021	<u>2'574'272.25</u>
----------------------	----------------------------

Dépenses totales au 31.12.2021 : 7,7 millions de francs

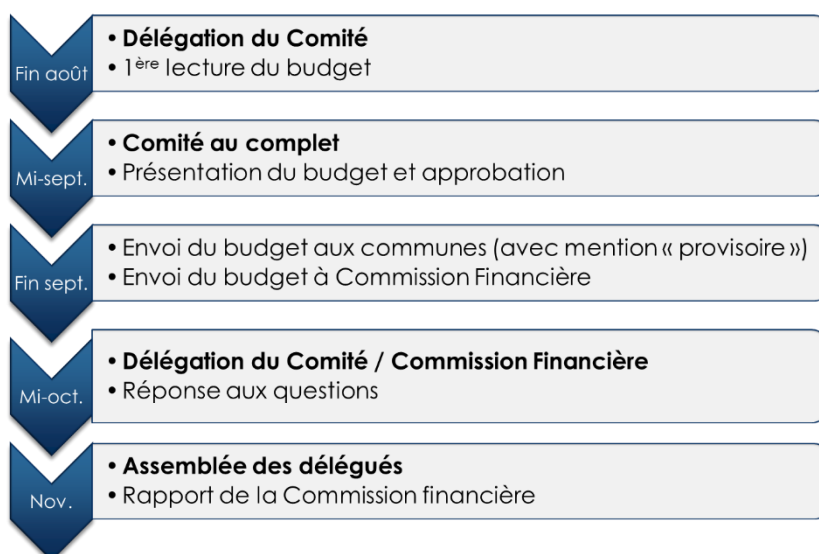
La caissière ayant terminé sa présentation, la parole est donnée aux délégués.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. Bovigny lit le rapport de l'organe de révision, qui atteste que les comptes sont tenus conformément aux statuts et à la loi sur les Communes. Fiduconsult recommande à l'assemblée d'approuver les comptes.

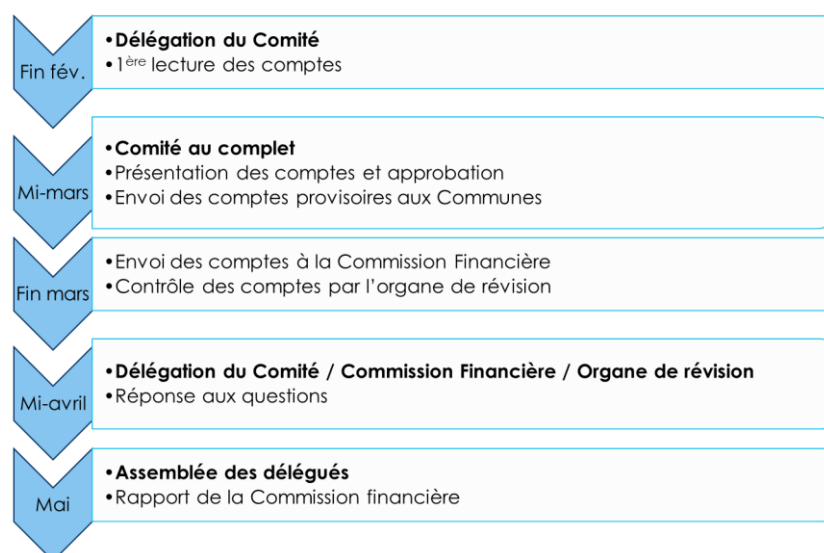
L'assemblée des délégués approuve, à l'unanimité et tels que présentés, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2021 de l'AIS.

M. Bovigny remercie les délégués de leur confiance. Il explique ensuite les nouveaux processus qui ont été prévus pour élaborer le budget, respectivement boucler les comptes, selon MCH2.

Processus de validation du budget



Processus de validation des comptes



3 Approbation du rapport de gestion 2021

Le rapport de gestion 2021 a été remis aux délégués. Il n'est pas lu.

M. le président relève que le comité a été sollicité de manière usuelle, alors que l'agrandissement est accompagné par la commission de bâtisse (CoBa2.0).

Il profite de remercier et féliciter les exploitants pour leur excellent travail au quotidien, au nom de tous les utilisateurs du Lac de la Gruyère, notamment.

Il ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée, puis soumet le rapport au vote.

Le rapport de gestion 2021 de l'AIS est accepté à l'unanimité des membres présents.

4 Règlement des finances : présentation et approbation

- Les nouvelles règles financières de MCH2 pour les communes ont été introduites au 01.01.2021.
- Les associations de communes y sont astreintes par analogie.
- Les compétences financières du comité doivent être fixées pour :
 - les dépenses nouvelles
 - la limite d'activation
 - les crédits additionnels
 - les crédits supplémentaires
- Partant du principe que les associations de communes ont une plus grande liberté de manœuvre et que des achats de l'ordre de 30'000 à 50'000 francs sont courants pour garantir l'entretien des installations, le comité demande à l'assemblée de lui accorder une compétence financière pour les dépenses nouvelles de CHF 50'000.00.
- Au vu des investissements importants qui attendent encore la STEP ces prochaines années (traitement des micropolluants), le comité propose de fixer aussi la limite d'activation à CHF 50'000.00.
- En adéquation avec ce qui précède, il semble pertinent de fixer la limite des éventuels crédits additionnels (sur budget d'investissement) à 10% de dépassement, mais au maximum à CHF 50'000.00.
- Par contre, les crédits supplémentaires (sur budget annuel) ne pourront dépasser de plus de 20% le crédit octroyé, mais au maximum CHF 25'000.00.
- La Commission financière préavis favorablement le règlement, moyennant une légère modification à l'art. 9, soit l'introduction de la locution "avec effet rétroactif" avant le 01.01.2022.

L'assemblée des délégué·e·s adopte le règlement des finances, tel que présenté, avec la petite modification demandée par la commission financière.

5 Informations diverses

Traitement des boues

M. Bovigny donne quelques explications sur le déroulement du chantier de l'agrandissement du traitement des boues:

Planning

- Certaines installations seront déjà mises en service en été 2022
- La fin du chantier est prévue en été 2023.
- Quelques problèmes d'approvisionnement pour la livraison du matériel MCR (mesures, contrôle, régulation) sont à craindre. Certaines livraisons sont prévues en novembre 2022.

